



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le 10/02/2023
ID : 016-211601455-20230209-20230106-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 10/02/2023
Et
Publication ou notification du :
10/02/2023

L'an 2023, le 9 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/02/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusée : ZIELINSKI Laetitia

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommée secrétaire : Secrétaire : MARTIN Alexandra

2023-01-06 – Budget Multiple Rural - Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du budget "Multiple Rural" qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :
Dépenses : 4 531.47 €
Recettes : 11 484.34 €

Le Résultat de l'année 2022 est égal à 6 952.87 €.
L'excédent antérieur reporté est de : 17 833.30 €.
Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 24 786.17 €.

Investissement :
Dépenses : 1 100.00 €
Recettes : 1 648.96 €
Soit un résultat de clôture de 548.96 €
Résultat d'investissement reporté : 341.04 €
Soit un résultat de clôture d'investissement de 890.00 €

Sous la présidence de Monsieur Francis BROGNIART doyen du conseil municipal et en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023



ID : 016-211601455-20230209-20230106-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire
Georges DEVIGE